



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-046

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris**

75-2023-01-16-00011 - Arrêté du 16 janvier 2023 portant désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département de Paris (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2023-01-16-00011

Arrêté du 16 janvier 2023 portant désignation  
des membres de l'observatoire départemental  
d'analyse et d'appui au dialogue social du  
département de Paris

Unité départementale de Paris

Direction des relations et services du travail

## ARRETÉ

### Portant désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département de Paris

---

Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France, directeur de l'unité départementale de Paris,

**Vu** les articles L. 2234-4 à 7, R. 2234-1 à 4 et D. 2622-4 du code du travail instituant les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 13 décembre 2023 nommant Monsieur Jean-François DALVAI, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargé des fonctions de directeur de l'unité départementale de Paris à compter du 16 janvier 2023 ;

**Vu** l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant la liste des organisations syndicales d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

**Vu** l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multi professionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré ;

**Vu** l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multi professionnel dans le secteur des activités agricoles ;

**Vu** l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multi professionnel dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

**Vu** les résultats de l'audience syndicale recueillis par le ministère chargé du travail, issus des élections professionnelles au comité social et économique (CSE) organisées dans les entreprises de moins de onze salariés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2020, des résultats du scrutin organisé en avril 2021 visant à mesurer l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et des employés à domicile et des résultats aux élections des chambres départementales d'agriculture de Paris ;

**Vu** la décision 2022-085 du 13 juillet 2022 portant publication pour le département de Paris de la liste des organisations syndicales pouvant désigner un représentant au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

**Vu** les désignations de membres effectuées par les organisations syndicales et professionnelles ;

## DECIDE

**Article 1 :** En application de l'article R. 2234-4 du Code du Travail, sont désignés comme membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social de Paris :

<b>Organisations syndicales</b>	<b>Membres</b>
CFDT	Monsieur. Mathieu COINDET
CGT	Monsieur Karl GHAZI
CFE-CGC	Monsieur Mathieu HERVE-BARROUYER
CFTC	M. Bernard HAYAT
CGT-FO	Monsieur Jacques BORENSZTEJN
UNSA	Monsieur Cyril VEILLARD

<b>Organisations professionnelles</b>	<b>Membres</b>
CPME	Monsieur Bernard COHEN-HADAD
MEDEF	Monsieur David RAULT
U2P	Madame Marilyn BAUDIN
UDES	Madame Annie MOREL

**Article 2 :** Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs et sur le site internet de la DRIEETS Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 janvier 2023

Le directeur régional et interdépartemental adjoint  
de la DRIEETS Ile-de-France  
Directeur de l'unité départementale de Paris

**Signé**

Jean-François DALVAI

